



CONTRAT DE LOCATION DE VTT ou VTC

(A ASSISTANCE ELECTRIQUE)

Entre (le **LOUEUR**, propriétaire des vélos à assistance électrique proposés à la location), la Société par Actions Simplifiée, la **SAS GREENZAC**, personne morale immatriculée au registre de commerce et des sociétés d'Aurillac sous le numéro : 954 024 139 (Numéro SIRET : 954 024 139 00014), dont le siège social est situé à AUZERS (le bourg 15240) et son lieu d'exploitation à TRIZAC 15400 (10, rue des tiolets) dans le département du CANTAL (Contacts : greenzac@orange.fr ; Tél : 06 80 66 46 81), représentée légalement par son dirigeant, **Serge ARNAL**, signataire du contrat.

Et (le **LOCATAIRE ou USAGER** d'un ou plusieurs vélos),

Nom : Prénom :

Domicile :

Numéro de téléphone portable :

Adresse électronique :

Personne à prévenir (en cas de nécessité ou d'urgence) :

Conditions de location (cf. conditions générales de location et fiche de sécurité) :

Sauf dispositions particulières contractuelles, les vélos sont pris en location à TRIZAC (10, rue des tiolets) et rendus au même endroit. Ils ne peuvent être transportés sur un véhicule à moteur.

Pour se conformer aux objectifs et à l'esprit « GREENZAC », à sa charte d'engagements (cf. www.greenzac.fr) et prendre en compte les contraintes techniques et notamment l'autonomie en assistance électrique, **l'utilisation des VTT et VTC pris en location est géographiquement limité aux territoires de 19 communes du CANTAL** dont celles du plateau de TRIZAC (comprenant les communes de TRIZAC, AUZERS, COLLANDRES, LE FALGOUX, LE MONTEIL, LE VAULMIER, MENET, MOUSSAGES, RIOM-ES-MONTAGNES, SAINT-VINCENT-DE-SALERS et VALETTE) et des communes limitrophes (ANTIGNAC, APCHON, LA MONSELIE, MEALLET, SAIGNES, SAUVAT, VEBRET et SAINT-HIPPOLYTE).

Le transport par un véhicule à moteur ou l'utilisation des VTT et VTC en dehors du périmètre territorial des 19 communes précitées entraîne la caducité du contrat et outre, le cas échéant la prise en charge de frais de réparation du vélo par le locataire et le paiement de frais de rapatriement des vélos fixés forfaitairement à 50 € par vélo.

Port obligatoire du casque et du gilet de haute visibilité :

Les droits et obligations résultant du contrat de location sont mentionnés dans les conditions générales de location, lues et acceptées par le locataire lors de sa signature.

S'agissant de la sécurité des clients et usagers des vélos pris en location auprès de la SAS « GREENZAC », celle-ci constitue une priorité. Si le port du casque n'est légalement obligatoire que pour les enfants de moins de 12 ans et le gilet de haute visibilité, la nuit et en cas de brouillard, la signature du contrat de location implique le respect notamment des deux obligations suivantes :

- le port obligatoire du casque pour les adultes, adolescents et enfants, en toutes circonstances ;
- le port obligatoire du gilet de haute visibilité de nuit comme de jour sur les routes départementales et communales.

Le non-respect de ces deux obligations entraîne la seule responsabilité de l'utilisateur et la caducité immédiate du contrat de location.

Tarifs forfaitaires :

LOCATION VTT/VTC - TARIFS (Année 2023)

FORFAITS	DUREE	PRIX
A	2 heures	25 €
B	4 heures (1/2 journée)	35 €
C	8 heures (journée)	50 €

Une caution de 500 € par vélo est exigée avant la mise à disposition du matériel loué.

4 locations de 2 heures, de 4 heures ou de 8 heures, au cours d'une année civile par un même utilisateur, ouvrent droit à une séance gratuite de 2 heures, 4 heures ou de 8 heures (Exemple : 4 locations de 2 heures en 2023 = 1 location gratuite de 2 heures en 2023 ou 4 locations de 8 heures = 1 journée gratuite).

Des tarifs préférentiels peuvent être négociés, par voie contractuelle, entre la SAS « GREENZAC » et des organismes à but non lucratif.

Les tarifs sont nets sans aucun supplément (TVA non applicable en application de l'article 293 B du code général des impôts) et s'appliquent exclusivement à la prestation de location de VTT ou VTC à assistance électrique.

Toutes prestations autres que la location et notamment les prestations de conseils, de prise en main des vélos et de propositions de parcours ne peuvent donner lieu à une rémunération supplémentaire au profit de « GREENZAC ».

Durée de location - Vélo (s) et matériel (s) pris en location :

Période et durée de location :

Horaire de début de la location :

Horaire de restitution :

Sauf incident technique ayant interrompu la location, le forfait conclu n'est pas remboursable en fonction de la durée d'utilisation.

Chaque locataire ou usager d'un VTT ou VTC doit se présenter 15 minutes avant le début de la location pour que l'intégralité de la présente fiche de sécurité lui soit commentée et que les points de contrôle puissent être effectués.

Vélos et matériels pris en location :

Matériels	Numéro vélo	Taille	Batterie	Numéro cadre	Forfaits - Tarifs	Prix
GIANT VTT - TALON E3	1	S	400 Wh	G6FA21327		€
GIANT VTT - FATHOM E2	2	M	500 Wh	E8GE01609		€
GIANT VTT - FATHOM E2	3	M	500 Wh	E8GE03073		€
GIANT VTT - FATHOM E2	4	M	500 Wh	E9GE17239		€
GIANT VTT - FATHOM E2	5	M	500 Wh	E9GE17385		€
GIANT VTT - FATHOM E2	6	S	500 Wh	E8GE10737		€
GIANT VTT - FATHOM E2	7	S	500 Wh	E8GE10721		€
GIANT VTT - FATHOM E2	8	S	500 Wh	E8GE10197		€
GIANT VTC – EXPLORE E2	9	S	500 Wh	E5GE21592		€
GIANT VTC – EXPLORE E2	10	M	500 Wh	E6G221504		€
Remise						€
Prix total =						€

L'état des lieux des vélos pris en location est annexé au présent contrat.

Modes de règlement :

Location : CB ; Chèque à l'ordre de SAS GREENZAC ; Espèces

Caution :

L'enregistrement de la caution s'effectue, prioritairement par une empreinte bancaire pour chaque vélo loué. Il est accompagné de la remise d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) restituée en fin de location.

Empreinte CB ; Chèque à l'ordre de SAS GREENZAC

Pièce d'identité à produire (rendue en fin de location) :

Carte nationale d'identité ; Permis de conduire

 Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de location, de la fiche de sécurité et de la charte d'engagements dont j'accepte les contenus sans réserve dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

Je déclare être apte à la pratique du vélo et ne pas avoir de restrictions médicales pour cette activité.

Je déclare être titulaire d'un contrat d'assurance couvrant les sinistres engageant ma responsabilité civile.

J'accepte qu'à l'issue de son exécution et de l'encaissement des prestations, le présent contrat qui tient lieu de facture, me soit transmis à mon adresse électronique.

Je certifie exact tous les renseignements mentionnés ci-dessus.

Contrat signé à TRIZAC, le / /2023

La SAS GREENZAC,
représentée par son dirigeant,

Le locataire,

Serge ARNAL

ANNEXE AU CONTRAT DE LOCATION

Etat des lieux des vélos pris en location (un état est établi par vélo loué) :

Date de location du vélo :

Date de restitution du vélo :

Désignation du vélo :

Numéro du vélo :

	Avant location	Retour de location
Etat général du cadre du vélo		
Fonctionnement des freins (AV et AR)		
Etat du dérailleur, de la chaîne et passage des vitesses		
Fourche et suspensions		
Pneus (Etat et gonflage)		
Fonctionnement de l'éclairage (AV et AR)		
Béquille		
Présence des équipements obligatoires (1)		
Fonctionnement du compteur digital et niveau de la batterie		

(1) feux avant et arrière, catadioptres avant et arrière, sur roues et pédales et avertisseur sonore

TB ; B ; C : cassé ; D : défectueux ; C ou D/RN (réparation ou remplacement nécessaire) OUI ou NON

Observations :

Etat des matériels et équipements, accessoires à la location :

	Avant location	Retour de location
Casque homologué CE		
Charlotte à porter sur la tête à caractère hygiénique		-
Gilet de haute visibilité homologué CE		
Gant homologué CE		
Lunettes homologuées CE		
Trousse de premiers secours		
Bombe anti-crevaison		
Anti-vol simple		
Anti-vol (câble + U)		
Siège enfant		
Remorque pour enfant		
2 sacoches pour VTC		
Ecarteur de danger pour VTC avec siège ou remorque		
Porte-bidon et bidon		
Support téléphonique		

TB ; B ; C : cassé ; D : défectueux ; C ou D/RN (réparation ou remplacement nécessaire) OUI ou NON

Observations :

La SAS GREENZAC,
représentée par son dirigeant,

Le locataire,
(Mention lu et approuvé)

Serge ARNAL